Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260629-2026_06_91-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Hôtel de Ville**
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

**AFFICHAGE**

***(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)***

03/07/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

| | |
|---|---|
| En exercice | 27 |
| Présents | 21 |
| Absents représentés | 5 |
| Absents | 1 |

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-trois juin deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

**Présents :** M. MORIN Melaine, Maire, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, Mme POTIRON Christine, M. BLOUIN Loïc, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, M. HOUGET Julien, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie M. PHILIPPOT Thomas ;

**Absent(s) :** Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARCHAND Dominique à M. BLOUIN Loïc, M. ROULLIT Benjamin à Mme BAKHOS Lara, M. MOCHET Christian à Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence à Mme JAMAIN Rozanne, Mme LE GAL Claire à Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie ;

**Secrétaire de séance :** M. DUFLOS Benoît ;

**Assistant également à la séance :** Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

| *Vote* | *Pour* | *Contre* | *Abstention* | *Non Participé* |
|---|---|---|---|---|
| *Unanimité* | *26* | *0* | *0* | *0* |

## 2026-06-91 - AUTRES TYPES DE CONTRATS - Convention d'accès à la centrale d'achat Manche Numérique en partenariat avec Mégalis Bretagne

Rapporteur : Loïc BLOUIN

Manche Numérique a créé sa centrale d'achats en 2010. Elle mutualise les acquisitions pour le bénéfice des collectivités souhaitant profiter de l'expertise de Manche Numérique dans différents domaines :

- Matériel informatique : bureautique, postes de travail, écrans, matériels adaptés, tablettes et armoires de stockage
- Téléphonie mobile : forfaits, équipements
- Equipement éducation : licences, environnement numérique de travail, robots
- Ecran, projection : tactile, grand écran, panneau d'affichage légal numérique
- Licences : applications Microsoft et MS365.

Un catalogue de plus de 1 500 références, alimenté par des marchés publics dédiés, est ainsi proposé aux signataires de la convention d'accès à la centrale d'achats.

Dans le cadre de la convention de partenariat signée par Mégalis Bretagne et Manche Numérique, la commune de Servon sur Vilaine peut accéder au catalogue de la centrale d'achats de Manche Numérique. Il doit pour cela délibérer en Conseil Municipal et signer la convention d'accès (annexe 9).

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260629-2026_06_91-DE

La commune pourra continuer à commander des produits en dehors du dispositif Manche Numérique.

La convention a pour objet d'encadrer les modalités d'intervention de cette centrale d'achats pour le compte de la commune.

L'adhésion est valable pour une durée d'un an renouvelable tacitement et l'accès est ouvert à titre gratuit.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, marchés publics » du 17 juin 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE VALIDER la convention d'accès à la centrale d'achats Manche Numérique dans les conditions présentées ci-dessus ;
- DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Benoît DUFLOS